

FORÊT RÉGIONALE DE FERRIÈRES

Travaux forestiers

Pantin, le 13 février 2023

Les travaux de coupes qui ont lieu en Forêt régionale de Ferrières, aménagée et gérée par Île-de-France Nature*, aménageur et gestionnaire, sont programmés dans le cadre de l'**Aménagement forestier**.

Ce document est planifié pour plusieurs décennies (jusqu'en 2033) car la forêt se gère sur le temps long. Validé par le Préfet de Seine-et-Marne, il constitue la feuille de route sur laquelle s'appuient l'ONF et Île-de-France Nature pour mettre en œuvre les opérations sylvicoles (travaux forestiers, coupes de bois, plantations, implantation de cloisonnements) sur l'ensemble du massif. Il doit concilier l'accueil du public, la protection des richesses écologiques, la production de bois de qualité et le renouvellement des peuplements.



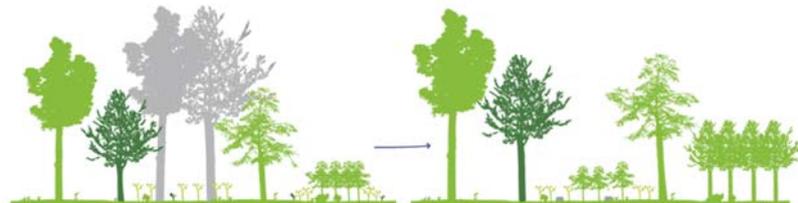
QUELS TRAVAUX ET POURQUOI ?

Le mode d'intervention mis en œuvre par Île-de-France Nature en Forêt régionale de Ferrières, comme sur l'ensemble des autres forêts régionales, est la sylviculture mélangée à couvert continu, ou **futaie irrégulière**. Les travaux consistent à retirer, à l'intérieur des parcelles, à plusieurs années d'écart, une certaine proportion d'arbres, de façon à **conserver un couvert forestier continu**, c'est-à-dire que les parcelles ne sont jamais « nues » (sans arbres). Au contraire, l'objectif est qu'elles comportent à terme, une proportion équilibrée de jeunes semis, d'arbres adultes et de vieux arbres.

Plusieurs coupes sont mises en œuvre dans ce cadre, avec chacune un objectif précis.

L'amélioration des peuplements forestiers, tout en veillant à préserver la biodiversité

Le but est de favoriser la croissance d'arbres sélectionnés pour leur qualité en retirant des arbres concurrents. Concernant les arbres vieillissants ou morts, ils sont conservés à partir du moment où ils ne présentent aucun danger pour la promenade. Leur bénéfice pour l'écosystème forestier est en effet sans égal : lichens et champignons s'y développent en abondance ; insectes et oiseaux y trouvent gîte et couvert. Dans le cadre de la certification **FSC®** dont bénéficie la Forêt régionale de Ferrières, un minimum de surface dédiée aux vieux bois et bois morts est d'ailleurs exigé au sein du massif.



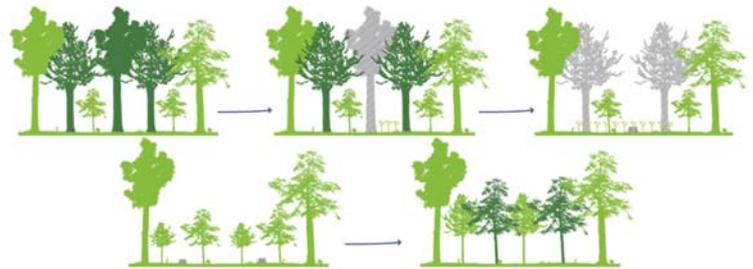
La futaie irrégulière : une coupe réalisée tous les 8 ans environ, pour amener progressivement la forêt vers un mélange équilibré d'arbres de différents âges et tailles.



L'amélioration : une coupe pour redonner de la lumière aux arbres les plus sains.

La régénération des peuplements, pour préparer la « forêt de demain »

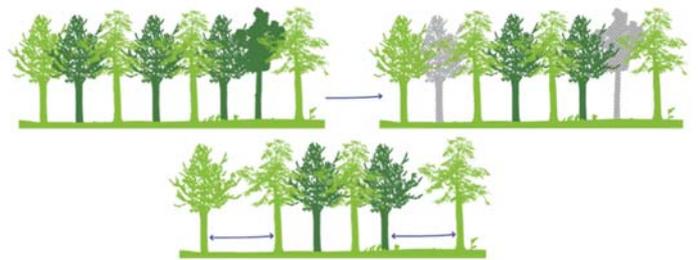
Pour régénérer la forêt, les arbres matures sont récoltés pour laisser la place aux jeunes semis, futurs arbres de demain.



La régénération : une coupe pour libérer la croissance des semis et des jeunes arbres.

La création de « cloisonnements », pour protéger le sol

Ces travaux sont réalisés pour anticiper l'impact du passage des engins sur le sol forestier : des arbres sont retirés à intervalles réguliers de façon à tracer des cheminements rectilignes, destinés tout spécialement à la circulation des engins. L'impact de leur passage (tassement du sol) est donc minimisé puisqu'ils n'utilisent que ces cheminements pour circuler dans la forêt. Ces « cloisonnements », parfois confondus avec des chemins de promenade, ne sont implantés qu'une seule fois dans la vie des parcelles.



Les cloisonnements : une coupe pour créer l'ouverture de pistes parallèles dans une parcelle.

COMBIEN DE TEMPS DURENT LES TRAVAUX

La durée des travaux dépend de chaque chantier et des conditions météorologiques. Entre le début des coupes et l'enlèvement de tout le bois, plusieurs mois peuvent s'écouler. Le bois coupé reste à terre dans la parcelle, puis sera stocké en bordure de chemin avant d'être évacué.

PAR QUI SONT RÉALISÉS LES TRAVAUX ?

Par des entreprises de travaux forestiers qui ont acheté les bois sélectionnés par l'ONF. Ces entreprises, tenues de respecter le Cahier National des Prescriptions d'Exploitation Forestière (CNPEF), sont étroitement surveillées par l'ONF.

COMMENT VA ÊTRE UTILISÉ LE BOIS ?

Le bois est trié en fonction du type d'essence et de sa qualité. Il est en général utilisé en bois d'œuvre, en bois d'industrie (papier, panneaux) ou en bois de chauffage.

Pour des raisons de sécurité, il est interdit de pénétrer dans les parcelles en travaux et de grimper sur les tas de bois.

QUEL IMPACT POUR LES USAGERS ?

Les tronçonneuses et engins forestiers génèrent du bruit, mais leur travail est stoppé le week-end. Suite au passage des engins forestiers, la promenade peut être gênée temporairement par des branches, des ornières, avant la remise en état des chemins.

Le paysage est également modifié puisque des arbres sont retirés. Mais la croissance des arbres et des semis restants compensera très vite ce désagrément : c'est l'avantage de la futaie irrégulière, visant à conserver un couvert forestier continu.

Les résidus de coupes ou d'élagages non récupérés par les forestiers dans les parcelles peuvent donner l'impression de manque d'entretien : ils sont au contraire volontairement laissés au sol. Leur décomposition nourrit la microfaune.

À la fin des travaux, le chantier est toujours remis en état.

Île-de-France Nature se tient à votre disposition pour répondre à vos questions :

<https://www.iledefrance-nature.fr/offres-et-accompagnement/nous-contacter/>



Pour améliorer le quotidien des Franciliens, l'Agence imagine, aménage et protège les espaces naturels de la Région. Depuis plus de 45 ans, ses experts mobilisent l'intelligence collective des acteurs du territoire pour préserver le fragile équilibre entre la ville et la nature. Pour en savoir plus : www.iledefrance-nature.fr

** Île-de-France Nature est le nouveau nom d'usage de l'Agence des espaces verts de la Région Île-de-France, établissement public à caractère administratif.*